



Le SNASUB-FSU vous informe *CROUS Amiens Picardie*

A l'attention des personnels de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (AENES), ingénieurs, techniques de recherche et de formation (ITRF), des bibliothèques et des personnels ouvriers du CROUS Amiens Picardie

**Vos élu-es du
personnel vous
rendent compte :**

**Réunion du comité
technique du
7 novembre 2016**

Ne restez pas isolé-e, rejoignez notre
réseau de solidarité syndicale, **adhérez**,
réadhérez au SNASUB-FSU : notre bulletin
d'adhésion est en dernière page

Pour tout contact :

L'adresse postale de notre siège
académique :

SNASUB-FSU Amiens
9 Rue Dupuis
80000 AMIENS

Téléphone : 03.22.72.95.02

Courriel :

snasub.amiens@orange.fr

Notre site internet académique :

www.snasub-amiens.fr

Notre site internet national :

www.snasub.fr

Notre fédération, la FSU et son site
internet : www.fsu.fr

SNASUB-FSU *CROUS Amiens Picardie*

Syndicat national de l'administration scolaire, universitaire et des
bibliothèques - Membre de la Fédération syndicale unitaire



Compte-rendu du comité technique du 7 novembre 2016

« Le comité technique est une instance installée auprès du directeur du CROUS d'Amiens Picardie, **compétente en matière d'organisation de l'ensemble des services**. La réunion du CT organise la **consultation obligatoire des représentants des personnels**, préalable à toute prise de décision sur les questions prévues à l'**article 34** du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 concernant le CROUS d'Amiens Picardie. »

L'ordre du jour proposé par la direction :

- **Adoption du procès-verbal de séances précédentes ;**
- **Plan régional de formation 2016-2017 ;**
- **Cotation de l'IFSE ;**
- **Projet de charte informatique ;**
- **Bilan social 2015 ;**
- **Dispositif des emplois 2017 ;**
- **Questions diverses ;**

A la demande du SNASUB -FSU et suite à une audience syndicale avec la direction le 2/11/16, le point à l'ordre du jour sur la cotation de l'IFSE (Indemnité Forfaitaire de Sujétion et d'Expérience, la nouvelle indemnité mensuelle applicable pour l'instant aux filières administrative, de santé et sociale) est retiré.

En effet, nous considérons que le contenu du document proposé sur le sujet est insuffisant pour l'information élémentaire des personnels. Notre syndicat juge donc que toutes les conditions ne sont pas réunies pour se prononcer sur la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire dans notre établissement. Il n'est fait mention que de la répartition des fonctions existantes au Crous au sein des différents groupes IFSE mais ne donne aucune indication sur la cotation théorique des postes et sur la façon dont celle-ci a été élaborée.

Un groupe de travail sera convoqué sur la question.

Adoption du PV du 21/04

Le procès-verbal du CT du 21/04 est adopté par 3 voix sur 5 (2 abstentions de la CFDT qui n'était pas représentée à ce CT).

Plan régional de formation 2016/2017

Celui-ci a été élaboré à partir des souhaits de formations exprimés par les agents lors de leurs entretiens professionnels.

Le PFR présenté propose des formations en sécurité, en restauration, en hébergement, en informatique, en cours de langue et examens et concours. Une journée d'accueil / formation pour les agents intégrant le Crous, notamment à l'occasion des examens professionnels, sera proposée.

Suite aux échanges lors du CT, des formations pour les AIM (mise à jour de connaissances techniques) et une formation « traiteur » pourraient être ajoutés au PFR.

Projet de charte informatique

Le texte présenté est une évolution de la charte informatique existante. Elle doit être signée par chaque agent du Crous, elle précise les droits et les devoirs de l'utilisateur et de l'administration ainsi que les règles du bon usage de l'outil informatique.

Les représentants du CT sont informés de la possibilité de disposer, sur demande, d'une liste de diffusion pour communiquer auprès des personnels. Chaque syndicat aurait sa liste de diffusion. Les listes de diffusion permettent à l'internaute de se désinscrire éventuellement et de ne plus recevoir de mails de l'expéditeur.

Un usage personnel d'une messagerie professionnelle étant autorisé par les textes, le SNASUB-FSU a demandé, conformément aux recommandations de la CNIL, que soit insérée une information aux agents sur leur responsabilité d'identifier les messages personnels (objet du message ou répertoire).

« Tout ce qui n'est pas identifié comme personnel est réputé être professionnel de sorte que l'employeur peut y accéder librement ».

Bilan social 2015

Le « bilan social » rassemble un ensemble de données RH sur les agents du Crous. 3 bilans sociaux nous sont présentés chaque année : un bilan social pour les PO, un bilan social pour les PA et un bilan social global.

NB : les données sont obtenues par requête informatiquement. Elles représentent un instantané à la date où la requête est effectuée. Ce ne sont pas des chiffres figés.

Le Crous Amiens-Picardie comptait en 2015 :

- **186, 95 CDI PO (hors emplois gelés)**
- **45 PA**
- **31 PO sur des fonctions administratives**
- **33 CDD de droit public (7 PA et 26 PO)**
- **1 contrat aidé**
- **2 apprentis**

Dispositif des emplois 2017

Ce document, à destination du Cnous, exprime le nombre d'emplois PO en ETP (y compris les postes gelés) et leur répartition, par échelle, entre CDI/CDD, hébergement et restauration.

On peut noter que plus de CDI et moins de CDD sont prévus pour l'année 2017 par rapport à 2016.

Le document a été soumis au vote. Il a récolté 5 abstentions.

Questions diverses

Questions de la CFDT sur les plannings annuels à la résidence Saint-Leu et sur les modalités de la circulaire de modulation de l'ISF.



SNASUB FSU BULLETIN D'ADHESION 2016 - 2017

Deux possibilités vous sont offertes pour le paiement de votre adhésion :

> **par chèque** : 1, 2 ou 3 chèques, datés du jour de l'adhésion et encaissés mensuellement, à l'ordre du SNASUB, à envoyer à votre Trésorier académique : **Luciane ZABIJAK, Trésorière SNASUB-FSU 9 rue Dupuis 80000 Amiens 03 22 72 95 02 tresorerie.amiens@snasub.fr**

> **par prélèvement automatique** sur compte postal ou bancaire, à envoyer au **Trésorier national du SNASUB-FSU, 104 rue Romain Rolland - 93260 LES LILAS.**

Cette possibilité vous permet de fractionner en 5 le paiement de votre cotisation. Il sera ensuite reconduit automatiquement les années suivantes. Vous en serez averti(e) par courrier à chaque rentrée scolaire et vous pourrez modifier la date de votre premier prélèvement, apporter les corrections nécessaires à votre situation (indice, quotité de travail...), choisir un autre mode de règlement ou décider de ne pas réadhérer.

Merci de remplir tous les champs avec précision.

Comment calculer le montant de votre cotisation ?

Ajoutez à vos **points d'indice nouveau majoré** vos points **NBI** (le cas échéant) et appliquez à ce total le coefficient suivant :

- > entre l'indice 309 et l'indice 350 : 0,25 € par point d'indice
- > entre l'indice 351 et l'indice 400 : 0,29 € par point d'indice
- > à partir de l'indice 401 : 0,32 € par point d'indice

CAS PARTICULIERS :

- > CDD inférieur à 12 mois : 30,50 €
- > Congé parental ou disponibilité : 30,50 €
- > CDI et CDD nommés pour une année : selon l'indice et la quotité
- > Temps partiel : au prorata temporis
- > Retraités (selon la pension brute mensuelle) : moins de 1100€ : 25 € ; de 1100 € à 1250 € : 3% ; de 1251 € à 1500 € : 3,5% ; de 1501 € à 2000 € : 4% ; supérieur à 2000 € : 4,5% (comprend l'adhésion à la Fédération générale des Retraités - FGR - et l'abonnement au Courrier du Retraité)

ACADÉMIE : AMIENS

ANNEE DE
NAISSANCE

NOM :

PRÉNOM :

- HOMME NOUVEL ADHERENT
 FEMME ANCIEN ADHERENT

SECTEUR

- BIB
 CROUS
 EPLE
 JS
 RETRAITÉS
 SERVICE
 SUP
 Autre :

STATUT

- AENES
 BIB
 DOC
 ITRF
 Non titulaire

VOS COORDONNÉES

APPARTEMENT, ETAGE :

ENTREE, IMMEUBLE :

N°, TYPE, VOIE :

LIEU DIT :

CODE POSTAL, LOCALITE :

TEL : PORTABLE :

CORPS :

QUOTITE DE TRAVAIL :

..... %

CATEGORIE

- A B C
 Contractuel CDI
 Contractuel CDD
12 mois
 Contractuel CDD

GRADE :

Interruption d'activité (disponibilité, Congé parental...) :

VOTRE ÉTABLISSEMENT

TYPE (collège, université, rectorat...) :

NOM D'ETABLISSEMENT :

SERVICE :

RUE :

CODE POSTAL, LOCALITE, CEDEX :

TEL PROFESSIONNEL : PAYS :

COTISATION

$$\left(\frac{\text{---} + \text{---}}{\text{(indice) (NBI)}} \right) \times \frac{\text{---}}{\text{(coefficient)}} = \text{---} \text{ €}$$

x Quotité (ex : x 0,8 pour 80%)

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66% de leur montant ou à un crédit d'impôt en cas de non imposition

DATE :

Adresse e-mail pour recevoir votre carte d'adhérent et des informations syndicales :

Signature :

Règlement par chèque Nombre de chèques : Montant réglé : €

Prélèvement automatique SEPA > MONTANT DE LA MENSUALITÉ (COTISATION/5) :
> DATE DE DÉBUT DES PRÉLÈVEMENTS : 05/...../20.....

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA Single Euro Payments Area

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNASUB à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNASUB. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veuillez compléter en lettres capitales

Agrafe Vos nom et prénom

RIB Votre adresse

(Complète)

Vos coordonnées bancaires

Paiement répétitif ou récurrent

Code international d'identification de votre banque - BIC

Paiement ponctuel

Pour le compte de : **SNASUB 104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS**

Référence : cotisation SNASUB

Signé à

le

Référence unique du mandat (sera complétée par le SNASUB)

A envoyer **accompagné d'un RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** avec votre bulletin d'adhésion ou de réadhésion à : **SNASUB-FSU - TRESORERIE NATIONALE - 104 RUE ROMAIN ROLLAND - 93260 LES LILAS**

Identifiant créancier SEPA : FR59 ZZZ59 5401